

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION

TENU LES 19, 20 ET 22 MARS 2013

Voici un compte rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les 19, 20 et 22 mars 2013.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX

- Ø Comités et sous-comités
- Ø Notation
- Ø Formation des comités des Jeunes et sur la Condition féminine
- Ø Correspondances
- Ø ERM gangs de rue
- Ø Présence de l'APPQ lors d'obsèques d'un policier décédé
- Ø Commission parlementaire - Projet de loi 12
- Ø Rencontre de l'Exécutif avec l'État-major
- Ø Conseil des services policiers du Québec
- Ø Tenue vestimentaire en Conseil de direction
- Ø Prêt au noir versus Agents de relations communautaires
- Ø Discussions sur le dossier de remboursement d'un programme d'entraînement
- Ø Interventions CPC sur les relations de travail dans certains districts
- Ø Devis
- Ø Dossier Reclassement

Comités et sous-comités

Le président, M. Pierre Veilleux, explique la dernière mise à jour de la liste des comités et sous-comités de l'APPQ, notamment sur l'ajout du comité sur la Révision des politiques de l'Association et du rajout de M^e Alain Rousseau, procureur de l'Association, comme personne-ressource sur certains comités et sous-comités.

Notation

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction des intentions de la Sûreté du Québec de repartir le système de notation des employés suspendu depuis presque deux ans. Il informe que l'Association a clairement indiqué à l'employeur lors d'une rencontre en Comité paritaire et conjoint que la reprise de ce système passait par l'ajout d'un mécanisme de contestation réel et clairement écrit dans la politique et que ce mécanisme devait être discuté au préalable avec l'Association. L'employeur a accepté d'entamer des discussions en sous-comité dans ce sens.

Formation des comités des Jeunes et sur la Condition féminine

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que la mécanique de sélection des membres de ces deux nouveaux comités sera élaborée par le comité de Restructuration de l'Association. Il indique que les travaux devraient être terminés et annoncés pour le prochain Conseil de direction.

Correspondances

Le président, M. Pierre Veilleux, transmet et explique deux correspondances envoyées aux sénateurs Pierre-Hugues Boisvenu et Claude Carignan leur demandant de faire pression sur le gouvernement Harper concernant le dossier de coupure des fonds sur le recrutement policier. De plus, il transmet aux membres du Conseil de direction la correspondance en réponse du ministre des Transports du Québec, M. Sylvain Gaudreault, à la suite de la demande de l'Association de mettre sur pied une nouvelle campagne de sensibilisation relativement à l'application de la nouvelle règle sur le corridor de sécurité.

ERM gangs de rue

Le président, M. Pierre Veilleux, explique que la date limite de la subvention fédérale sur le recrutement policier se terminera à la fin du mois de mars et que, présentement, le ministère de la Sécurité publique travaille par l'intermédiaire d'une table d'experts sur différents scénarios pour le maintien des ERM gangs de rue. Cependant, et ce, pour une question stratégique, rien ne sera annoncé avant le 31 mars prochain. Il semble clair que l'intention du Gouvernement du Québec est de trouver des solutions pour garder l'expertise développée depuis la mise en place de ces escouades et de continuer de faire le travail d'enquête sur les gangs de rue.

Présence de l'APPQ lors d'obsèques d'un policier décédé

Un membre du Conseil de direction se questionne sur la présence obligatoire d'un membre du Bureau exécutif lors d'obsèques d'un policier décédé en devoir. Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que les obsèques du policier de Kuujuaq mort en devoir qui se sont déroulées un samedi à Ottawa furent annoncées de façon tardive quelques jours avant les funérailles et qu'il n'y avait aucun des quatre membres du Bureau exécutif rejoints à ce moment qui était disponible pour y assister, mais qu'il s'était assuré de la présence de deux directeurs

régionaux. Il mentionne qu'il est primordial que des membres du Conseil de direction soient présents et que même, idéalement, des membres du Bureau exécutif devraient y assister, mais qu'il s'agit de situation exceptionnelle dans ce cas-ci.

Commission parlementaire - Projet de loi 12

Le président, M. Pierre Veilleux, explique aux membres du Conseil de direction que l'Association s'est présentée devant la Commission parlementaire à Québec le 12 mars dernier, afin de présenter son mémoire sur le Projet de loi 12. Il explique que, suite au dépôt du projet par le nouveau ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, le 29 novembre 2012, l'Association a tenu une réunion du CRDP afin d'en faire l'étude et de recueillir les commentaires des différentes associations syndicales policières. Dans son mémoire, l'Association a présenté entre autres un modèle québécois qui continuerait d'utiliser les policiers actifs pour effectuer ce genre d'enquêtes, accompagnés toutefois d'un coordonnateur civil issu du milieu juridique.

Rencontre de l'Exécutif avec l'État-major

Le président, M. Pierre Veilleux, explique la rencontre avec l'État-major tenue le 4 février dernier au GQG. Il explique que cette première rencontre se voulait une rencontre pour faire connaissance et que l'État-major a profité de l'occasion pour présenter sa nouvelle structure des officiers. Cette présentation a permis d'échanger mutuellement sur nos principales attentes et préoccupations concernant certains dossiers, notamment sur le Projet de loi 12.

Conseil des services policiers du Québec

Le président, M. Pierre Veilleux, fait un compte rendu de la dernière réunion du CSPQ tenue le 18 mars dernier à Sainte-Julie. Il mentionne que la table de travail s'apprête à aborder le dossier sur les coûts des services policiers au Québec incluant ceux de la Sûreté du Québec et la mise en commun de certains services entre services policiers, notamment en matière de services d'urgence. Les dossiers devraient se mettre en chantier cet automne et devront être suivis de près par l'Association.

Tenue vestimentaire en Conseil de direction

À la suite d'un commentaire d'un membre du Conseil de direction, le président, M. Pierre Veilleux, rappelle à tous qu'il serait essentiel de porter le veston lors des réunions du Conseil de direction. Il indique que les membres d'un syndicat sont toujours observés par le public et encore plus lorsqu'il s'agit d'un syndicat policier.

Prêt au noir versus Agents de relations communautaires

Le président, M. Pierre Veilleux, explique que l'employeur fait présentement un exercice de rationalisation des unités où les directeurs de postes ont mis en place de façon non officielle des prêts de personnel au niveau de certaines fonctions, notamment au niveau des relations communautaires. Il mentionne que certains postes seront officialisés et certains autres seront annulés. Il semble que l'employeur veuille regarder l'ensemble des prêts de personnel non autorisés à travers les unités de la Sûreté du Québec et statuer sur ces postes. D'ailleurs, une discussion en ce sens avait eu lieu lors de l'arrivée du nouveau Directeur général, M. Mario Laprise.

Discussions sur le dossier de remboursement d'un programme d'entraînement

Discussions à huis clos sur certaines problématiques d'applications rencontrées dans ce dossier. Cependant, il est clair que ce dossier sera réglé d'ici quelques semaines et que les modalités de remboursement seront annoncées par bulletin.

Interventions CPC sur les relations de travail dans certains districts

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'il a sensibilisé l'employeur sur certaines difficultés rencontrées par des directeurs régionaux au niveau des relations avec leurs vis-à-vis. Il demande de passer un message clair à l'effet que, si certains commandants refusent d'établir des relations convenables avec les représentants régionaux, il pourrait y avoir réaction syndicale et qu'il serait déplorable d'en arriver là.

Devis

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que le document paraphé par les parties sur le devis fut transmis à l'Institut de la statistique du

Québec pour étude. Ceux-ci nous ont transmis une série de questionnements sur l'application de certaines mesures convenues en Comité paritaire et conjoint. Une rencontre est prévue au début d'avril afin de finaliser ce dossier. Nous pensons terminer les travaux d'ici la fin l'été.

Dossier Reclassement

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que l'employeur a enfin déposé son projet sur son nouveau système de reclassement des emplois le 14 mars dernier. Présentement, la partie syndicale n'a pas eu le temps d'étudier les documents et conséquemment n'a émis aucun commentaire pour l'instant. Nous devrions être en mesure d'élaborer davantage lors du prochain Conseil de direction.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD

- Ø Discipline
- Ø Déontologie
- Ø Nouveau Code de discipline
- Ø Mesures administratives
- Ø Dossier d'arbitrage
- Ø Comité de Recherche en Emploi de la Force (CREF)
- Ø Comité de Restructuration
- Ø Réunion du CRDP
- Ø Colloque du CRDP

Discipline

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 56 dossiers disciplinaires à l'étape d'enquête et 29 dossiers en attente d'audition.

Faisant suite à une demande du groupe d'intervention tactique (Montréal-Québec), M. Painchaud fournira une formation sur la rédaction de rapport lors d'enquête ministérielle. Celui-ci sera accompagné des directeurs syndicaux représentant le GI.

Déontologie

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 16 dossiers déontologiques à l'étape d'enquête et 41 dossiers en attente d'audition.

Dans le dossier des plaintes reliées aux manifestations à Victoriaville, un procureur fut mandaté pour assister les membres en raison d'une possibilité de double statut de ceux-ci, soit témoin et intimé, dans le cadre de ces événements.

Nouveau Code de discipline

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, informe les membres du Conseil de direction que, suivant l'arrivée du nouveau Code de discipline, il diffusera une formation sur la nouvelle procédure disciplinaire et la préparation des dossiers pour la défense des membres lors du prochain Congrès.

Mesures administratives

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a un total de 23 membres faisant l'objet d'une mesure administrative en lien avec des procédures criminelles en cours.

Dossier d'arbitrage

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique une décision arbitrale de l'arbitre Côté donnant droit au grief d'un membre contestant une sanction de deux (2) jours de suspension en discipline. Le résumé de la décision fut transmis lors du dernier Bulletin Info-contact.

Comité de Recherche en Emploi de la Force (CREF)

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, également coordonnateur de ce comité, informe les membres du Conseil de direction qu'une réunion fut tenue le 26 février 2013, avec la participation du vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, et M. Robert Bronsard. L'exercice de cette réunion consistait à valider avec les membres du comité la démarche d'enquête accident à l'aide d'un questionnaire concernant des événements à risque d'exposition à des liquides biologiques et lors d'intervention policière impliquant l'usage de la force. Les prochaines réunions auront lieu les 26 et 27 mars 2013.

Comité de Restructuration

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, également coordonnateur de ce comité avec M. Luc Fournier, informe les membres qu'une première réunion a eu lieu cette année avec la présence du président, M. Pierre Veilleux. Nous avons effectué une révision des recommandations qui ont été adoptées

par le passé, lors du Congrès annuel des délégués. Nous avons également abordé la demande pour un nouveau comité visant la représentation de la condition féminine dans la police, ainsi que des jeunes policiers de moins de 35 ans. La prochaine réunion est prévue pour le 2 avril 2013.

Réunion du CRDP

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, informe les membres du Conseil de direction que, le 25 janvier 2013, une réunion a eu lieu à l'Association afin de partager diverses réflexions sur le Projet de loi 12. Il fut convenu que M. Painchaud prenne les dispositions nécessaires afin d'obtenir une opinion juridique de M^e Jean-Claude Hébert, avocat criminaliste, aux fins des travaux sur notre mémoire devant être présenté en Commission parlementaire.

Colloque du CRDP

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction des différents sujets de conférence qui seront abordés par les divers conférenciers lors du colloque, le 21 mars 2013, à Québec, auquel participe l'ensemble des membres du Conseil de direction.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. CLAUDE BLAIS

- Ø Formation au Congrès
- Ø Grief en négociation - Article 22
- Ø Arbitrage en cours - Rachat RRMSQ et Article 33.26
- Ø Interprétation du contrat de travail
- Ø Problématiques liées à l'application de l'article 17
- Ø Problématique des primes du Nord
- Ø CT autochtone
- Ø Superviseurs de relève sur les OPS
- Ø Sous-comité de Formation et perfectionnement
- Ø Sous-comité des Griefs
- Ø Comité de réexamen des décisions de la CARRA
- Ø Commission de formation et de recherche
- Ø Comité paritaire et conjoint
- Ø Présentation de M^{me} Nathalie Barbeau pour la relance du PAPP
- Ø Agent de relations communautaires
- Ø Cours de préparation à la retraite
- Ø Interprétation du contrat de travail

Formation au Congrès

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne qu'il souhaite faire porter sa formation sur l'évolution des relations de travail au Québec.

Grief en négociation - Article 22

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne que ce grief a été réglé à l'avantage du membre. Il explique que ce grief était relié à l'article 22 du contrat de travail et à l'application de la politique de gestion Emp.Plac.-17 que la Sûreté avait modifiée en limitant la visite de logement à une offre d'achat, concluant que le membre avait trouvé sa résidence. Il mentionne que cette modification à la politique de gestion contrevenait aux dispositions du contrat de travail et que le sujet a été traité en Comité paritaire et conjoint donnant raison à nos prétentions.

Arbitrage en cours - Rachat RRMSQ et Article 33.26

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que l'arbitrage prévu pour le 1^{er} février dernier a été annulé et que la journée a été utilisée pour discuter et négocier ces dossiers. Il ajoute que deux nouvelles dates ont été soumises à la partie patronale pour poursuivre les discussions dans ce dossier.

Interprétation du contrat de travail

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, fait un suivi sur des questionnements soulevés au dernier Conseil de direction, notamment sur les points qui suivent.

Problématiques liées à l'application de l'article 17

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, rappelle qu'au dernier Conseil de direction plusieurs questions ont été soulevées par rapport à l'application de l'article 17 et qu'au retour du Conseil de direction il a sollicité les directeurs pour qu'ils lui transmettent une description des problèmes vécus. Il ajoute avoir fait un rappel au retour du congé des Fêtes et avoir compilé l'information reçue et recensé les diverses problématiques. Il termine en disant qu'une analyse des problèmes vécus sera faite en Comité paritaire et conjoint syndical et que, par la suite, il rencontrera le service des Relations de travail.

Problématique des primes du Nord

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, rappelle la problématique soulevée au dernier Conseil de direction à propos de la rétroactivité sur les primes du Nord qui n'a toujours pas été payée aux membres. À ce sujet, M. Blais mentionne avoir fait des interventions auprès du service des Relations de travail et que le taux des primes sera ajusté au 1^{er} avril prochain, que la rétroactivité sera payée le 18 avril, et que, par la suite, les intérêts seront calculés et payés aux membres.

CT autochtone

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne que, depuis le dernier Conseil de direction, les directeurs des territoires où il y aura ajout d'effectifs pour la couverture du territoire autochtone lui ont soumis leurs préoccupations quant à ces dessertes, puis qu'il a tenu une réunion avec ces derniers après la réunion du Conseil de direction le 19 mars, afin de faire le point avec eux.

Superviseurs de relève sur les OPS

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que, suite au dernier Conseil de direction, il a fait des interventions auprès du service des Relations de travail afin d'éviter que les superviseurs de relève soient écartés systématiquement des OPS. Il ajoute que le sujet a aussi été traité en Comité paritaire et conjoint. Le retour de la partie patronale est à l'effet que la Sûreté doit d'abord demander aux agents puis ensuite aux sergents. La Sûreté ne souhaite pas exclure les sergents des OPS.

Sous-comité de Formation et perfectionnement

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que le sous-comité s'est réuni une fois depuis le dernier Conseil de direction et qu'il a rencontré préalablement la capitaine Nathalie Barbeau à deux occasions, notamment pour établir conjointement un mode de fonctionnement du comité et l'objectif à poursuivre au cours des prochaines rencontres. À cet effet, il est mentionné que les formations offertes seront analysées en fonction des AST de travail afin de s'assurer que les compétences visées par la formation sont bien intégrées dans la pratique. Les formations offertes aux patrouilleurs seront les premières à être analysées. Il est mentionné que la prochaine rencontre du sous-comité est prévue pour le 8 mai prochain.

Sous-comité des Griefs

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que les travaux du sous-comité ont débuté en syndical le 22 janvier dernier. Il précise que les travaux se sont poursuivis avec les griefs du département de M. Jacques Painchaud d'avant 2006 qui n'ont pu être traités en 2012. Il mentionne que le comité a été libéré à raison de deux à trois jours par semaine et qu'il y a eu deux rencontres paritaires. Il est

mentionné que les parties ont discuté de 30 dossiers de griefs, que 7 griefs ont été réglés à l'avantage des membres, que 15 griefs ont été retirés, que 2 griefs ont été joints à l'arbitrage et que les 6 autres sont toujours en traitement. Il est mentionné que les griefs de patrouille solitaire sont ajoutés à l'ordre du jour des prochaines rencontres et que les griefs du département de M. Jocelyn Boucher d'avant 2006 suivront.

Comité de Réexamen des décisions de la CARRA

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne qu'une réunion du comité a été tenue en conférence téléphonique le 21 février dernier et que quatre dossiers de réexamen y ont été traités dont deux dossiers ont fait l'objet d'une remise. Il est mentionné qu'un dossier a fait l'objet d'une entente entre les parties et que, dans l'autre, les parties n'ont pu s'entendre et qu'un grief sera fait.

Commission de formation et de recherche

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne que, depuis le Congrès 2012, il n'y a eu qu'une seule réunion de la Commission, soit le 7 mars dernier, et que les sujets suivants ont été traités :

- Organisation d'un séminaire à l'automne 2013 sur les entrevues filmées d'un suspect.
- Entente entre l'ENPQ et la Ville de Québec pour y installer une antenne de formation.
- Mise à jour du programme de formation initiale en patrouille gendarmerie.

À ce sujet, il est mentionné que certaines mises à jour du programme de formation répondent aux recommandations du coroner, telles que l'utilisation d'un simulateur de conduite et techniques de dérapage, de même que la formation sur les entrées forcées.

- Protocole d'entente entre l'ENPQ et la GRC

À ce sujet, il est mentionné qu'il s'agit de la production de trois vidéos qui serviront à l'agrément terrain de la formation des agents évaluateurs drogue. M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, précise que le tout devra être entériné par l'Association internationale des chefs de police et que cette façon de faire

répond à deux problématiques particulières, la première étant le temps entre la formation théorique et l'agrément terrain aux États-Unis, c'est-à-dire plus ou moins six mois, et la deuxième étant l'impossibilité de faire de l'agrément terrain au Québec dans la forme utilisée aux États-Unis.

- Web documentaire sur la santé mentale « Vulnérable »

À ce sujet, il est mentionné qu'il s'agit de neuf capsules vidéos portant sur l'intervention policière auprès d'une personne en crise. Ce Web documentaire sera hébergé et accessible sur le site de l'École nationale qui en fera le lancement en avril 2013. Il est précisé qu'il ne s'agit pas de formation en soi, mais que certaines capsules seront intégrées à des formations existantes.

Comité paritaire et conjoint

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que, depuis le dernier Conseil de direction, il y a eu sept rencontres paritaires du Comité paritaire et conjoint et que plusieurs dossiers y ont été traités, dont ceux décrits ci-dessous.

Présentation de M^{me} Nathalie Barbeau pour la relance du PAPP

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne que la Sûreté relancera le PAPP à compter du 1^{er} avril 2013 et qu'en somme il y a très peu de changements, si ce n'est que l'évaluation du potentiel des compétences en gestion et en enquête n'en fait plus partie. Il est mentionné que nous avons fait des représentations pour que des travaux en comité paritaire soient effectués afin de discuter et d'introduire, le cas échéant, un mécanisme de révision.

Agent de relations communautaires

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, fait un bref retour sur ce que le président, M. Pierre Veilleux, a mentionné au dernier Conseil de direction à propos de la présentation qui nous a été faite antérieurement par la Sûreté sur sa vision d'officialiser des emplois d'agent de relations communautaires dans certaines unités. Il est mentionné que la Sûreté a identifié cinq postes ruraux où il y a un prêt d'agent de relations communautaires dans un poste non autorisé et qu'elle mettra fin à ces prêts le 14 avril prochain. La Sûreté a aussi identifié cinq postes semi-urbains où il y a un tel prêt. Pour ceux-ci, la Sûreté va s'adresser au CSP de chacune des MRC pour savoir

s'ils souhaitent officialiser cet emploi dans leur MRC. Il est précisé, pour notre demande initiale, que la Sûreté est à valider qui sont visés, depuis quand et qu'il va falloir un mandat.

Cours de préparation à la retraite

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne que nous avons été informés par la Sûreté que cette formation est offerte huit fois par année à raison de 28 personnes, y incluant les conjointes, qu'elle a 240 demandes de membres pour bénéficier de cette formation, que sa capacité actuelle est de 112 membres par année, qu'elle doit faire face à une coupure de budget alloué à cette formation et qu'après avoir évalué plusieurs scénarios elle a décidé que ce cours sera offert aux membres seulement et que la capacité de formation sera de 28 membres par session pour une capacité de 224 membres par année.

Interprétation du contrat de travail

Un directeur demande comment sera traité le salaire des chefs d'équipe dans le cadre du CT autochtone où il y a ajout d'effectifs qui seront encadrés par des S/R.

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, répond qu'il n'y a pas de règle spécifique au contrat de travail, mais qu'il fera une intervention au service des Relations de travail.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. JOCELYN BOUCHER

- Ø Formation Congrès
- Ø Arbitrage
 - § Grief - Prêt Carcajou
- Ø Rapport du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion (SCPP)
 - § Adjoint au responsable
 - § Priorité de placement des membres dans les postes isolés
 - § Textes de la politique de gestion Emp.Plac.-31
 - § Formation de délégués pour observer les entrevues
 - § Liste des mouvements de personnel
 - § Statistiques sur les placements
 - § Fin de l'entente du 5 juin 2011 pour les PAHV 36 mois
 - § Fin du délai minimal de 120 jours pour l'octroi des promotions
 - § Première policière à obtenir un emploi de patrouilleur motard à la Sûreté
 - § Comité d'analyse du tri sécuritaire
 - § Changement au niveau de la division de la Dotation policière (DDP)
- Ø Rapport du comité de Révision des Statuts et Règlements de l'APPQ

Formation - Congrès

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que la formation portera sur les dispositions de la politique de gestion Emp.Plac.-31.

Arbitrage

§ Grief - Prêt Carcajou

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'une entente est survenue à la satisfaction du membre dans ce dossier avant la date de l'audition. M. Boucher ajoute qu'il s'agissait du dernier grief ouvert fin des années 90, début des années 2000 en lien avec des prêts de personnel lors de différents événements.

Rapport du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion (SCPP)

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que trois réunions du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion se sont tenues depuis le dernier Conseil de direction de décembre 2012.

§ Adjoint au responsable

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, indique que la partie patronale évaluait la possibilité d'exiger la préqualification en enquêtes pour tous les sergents adjoints à l'administration où il n'y a qu'un seul adjoint, et ce, même si les enquêtes ne relèvent pas d'eux.

Elle désirait également que ces adjoints aillent se préqualifier au prochain examen écrit pour pouvoir accéder à un emploi identique dans une autre MRC.

En fait, elle voulait permettre à ces adjoints de pouvoir demeurer dans leur fonction, mais elle ne voulait pas leur permettre d'obtenir un emploi identique à celui qu'ils détenaient sans qu'ils se préqualifient à l'examen écrit et en entrevue.

Nous avons signifié à la partie patronale que la préqualification en enquêtes ne peut être exigée pour les adjoints dont les enquêtes ne relèvent pas d'eux et que, pour ceux dont les fonctions seraient modifiées pour un emploi d'adjoint en enquêtes, ils devraient bénéficier d'une clause grand-père réelle et ne pas avoir à se préqualifier à l'examen et en entrevue pour un autre emploi identique.

La partie patronale nous a informés qu'elle n'ira pas de l'avant dans ce dossier et qu'elle gardera le *statu quo* pour ces emplois.

§ Priorité de placement des membres dans les postes isolés

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée que des représentations ont été effectuées auprès de la partie patronale afin de modifier la politique de gestion Emp.Plac.-31 pour que les prochains membres qui obtiendront un emploi dans les postes isolés ne puissent plus obtenir de promotion dans un emploi de sergent enquêteur ou dans un emploi de sergent autre. Pour l'instant, seules les promotions dans un emploi en gestion ne leur sont pas accessibles de façon prioritaire.

M. Boucher ajoute que nous sommes en attente d'un retour de la partie patronale dans ce dossier et qu'une clause grand-père serait exigée pour les membres en place si elle acquiesçait à notre demande.

§ **Textes de la politique de gestion Emp.Plac.-31**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée que le rapport du sous-comité restreint mandaté par le Comité paritaire et conjoint (CPC) pour discuter des modifications à apporter à la politique de gestion Emp.Plac.-31 a été soumis au CPC en mars 2012.

M. Boucher ajoute avoir demandé au président d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour du Comité paritaire et conjoint afin d'obtenir un état de situation de la partie patronale dans ce dossier.

La partie patronale a informé l'APPQ, lors d'une réunion du CPC tenue le 7 février dernier, qu'elle prévoit pouvoir nous soumettre un projet de texte pour le 1^{er} avril 2013.

M. Boucher rappelle que les nouvelles dispositions sont tout de même effectives depuis la publication du communiqué 426, le 15 mai 2012, lequel énonçait les principales modifications apportées à cette politique de gestion.

§ **Formation de délégués pour observer les entrevues**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée que les 14 délégués à former pour observer des entrevues ont été sélectionnés lors de la réunion du sous-comité du 13 février dernier.

M. Boucher remet la liste des délégués désignés aux membres du Conseil de direction et ajoute que chaque directeur a été consulté pour la désignation du délégué observateur de son district.

M. Réjean Pelletier est le premier des 14 délégués à avoir reçu la formation technique d'entrevue structurée dispensée par l'ENPQ au GQG les 25 et 26 février dernier.

M. Boucher ajoute que M. Pelletier a été désigné pour observer ses premières entrevues le 21 mars puisque nous sommes en Conseil de direction et qu'aucun directeur syndical n'est disponible.

M. Boucher rappelle que l'APPQ peut désigner un observateur aux entrevues et que ni le candidat ni le gestionnaire ne peuvent s'objecter à sa présence.

M. Boucher termine sur ce dossier en rappelant qu'un observateur ne peut participer à un concours pour un emploi identique où il a agi comme observateur dans les 12 mois précédents.

§ **Liste des mouvements de personnel**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la partie patronale a informé l'APPQ, lors de la réunion du Comité paritaire et conjoint du 7 février dernier, qu'elle prévoyait pouvoir transmettre à l'APPQ une première ébauche de la liste des mouvements de personnel, vers le 1^{er} avril 2013, pour une publication possible vers mai ou juin 2013.

M. Boucher ajoute que la première liste devrait comprendre tous les placements effectués depuis le 1^{er} janvier 2013.

M. Boucher ajoute que la partie patronale nous a remis une esquisse du document lors de la réunion du SCPP le 14 mars dernier et que des ajustements sur la forme étaient souhaitables.

M. Boucher ajoute qu'il connaît l'importance de ce document pour les membres et qu'il est très attendu par ces derniers, mais qu'il est préférable de patienter afin que le document soit complet et qu'il corresponde à nos attentes.

§ **Statistiques sur les placements**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, donne les statistiques suivantes sur les placements effectués depuis la mise en place des nouvelles dispositions de la politique de gestion Emp.Plac.-31 le 15 mai 2012 :

- 580 placements entre le 15 mai 2012 et le 15 mars 2013, soit :
 - 312 dans des emplois de patrouilleurs
 - 124 dans des emplois de sergent enquêteur
 - 100 dans des emplois en gestion
 - 44 dans les emplois autres

M. Boucher ajoute que les trois dernières semaines ont été très productives puisque 74 emplois ont été dotés entre le 22 février 2013 et le 15 mars 2013 dont 48 l'ont été dans des emplois de patrouilleur.

§ **Fin de l'entente du 5 juin 2011 pour les PAHV 36 mois**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la partie patronale a informé l'APPQ, lors de la réunion du CPC du 5 mars dernier, qu'elle mettait fin à l'entente du 5 juin 2011.

M. Boucher ajoute que la partie patronale a dressé un état de situation sur les modifications apportées aux méthodes de travail de la division de la Dotation policière ainsi que sur les outils dont elle dispose et qui leur permettent de faire une meilleure planification de la dotation des emplois.

M. Boucher informe l'assemblée que la partie patronale envisageait depuis six mois de mettre fin à cette entente puisque la dotation normale des emplois était reprise, mais qu'elle préférerait attendre pour s'assurer que d'autres problématiques ne surviennent pas et être dans l'obligation de revenir sur sa position.

Il est maintenant possible pour la division de la Dotation policière d'offrir des emplois vacants sans demande aux PAHV qui atteignent 36 mois de variabilité. Ces derniers auront donc la possibilité d'accepter un de ces emplois ou de demeurer sur horaire variable pour une année supplémentaire.

M. Boucher rappelle que les PAHV qui n'auront pas obtenu un placement parmi leurs demandes seront contraints d'accepter un placement lorsqu'ils auront complété leur 4^e année de variabilité.

M. Boucher mentionne également qu'il est important de rappeler aux PAHV qu'ils peuvent ajouter des demandes de placement au moment où ils atteignent 36 mois de variabilité et qu'ils choisissent de demeurer sur horaire variable pour une année supplémentaire ainsi qu'à une seule occasion après qu'ils aient atteint leur 40^e mois.

Enfin, aucun refus n'est comptabilisé à leur dossier pour les emplois de patrouilleur qu'ils ont demandés.

M. Boucher soulève les points positifs de cette entente, soit que cela aura amené la partie patronale à discuter avec l'APPQ des modifications à apporter à la politique de gestion Emp.Plac.-31 pour qu'elle soit plus facile à appliquer. Elle aura également

permis à près de 400 AAHV de cesser d'être sur horaire variable au moment où ils ont complété leur 36^e mois de variabilité.

§ **Fin du délai minimal de 120 jours pour l'octroi des promotions**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée que la partie patronale a fait parvenir une lettre à l'APPQ nous informant qu'elle mettait fin à sa pratique de ne pas accorder de promotion avant un délai de 120 jours.

M. Boucher ajoute que la partie patronale précise dans sa lettre qu'elle corrige ainsi le futur, mais pas le passé. M. Boucher rappelle que l'arbitrage dans ce dossier est prévu pour le 26 avril 2013.

§ **Première policière à obtenir un emploi de patrouilleur motard à la Sûreté**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée qu'une policière vient d'être nommée pour la première fois à la Sûreté du Québec dans un emploi de patrouilleur motard.

M. Boucher mentionne qu'elle répond au critère d'avoir la classe 6 A à son permis de conduire, en plus d'avoir réussi le test de la levée de la moto. M. Boucher ajoute qu'elle suivra sa formation cette année.

§ **Comité d'analyse du tri sécuritaire**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que les officiers qui siégeront au comité d'analyse du tri sécuritaire ont été nommés. Il s'agit de l'inspecteur-chef Pierre Simard, de l'inspecteur-chef André Goulet et de l'inspecteur Mario Ouellette. La prochaine réunion doit avoir lieu le 21 mars 2013 et le DGA Luc Fillion qui siégeait à ce comité sera présent pour la première rencontre de ce comité.

§ **Changement au niveau de la division de la Dotation policière (DDP)**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que le capitaine Mario Vadnais quitte pour la retraite le 28 mars 2013.

M. Boucher ajoute que le lieutenant André Santerre a été nommé de façon intérimaire pour le remplacer.

Rapport du comité de Révision des Statuts et Règlements de l'APPQ

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que quelques amendements mineurs aux Statuts et Règlements de l'APPQ seront présentés au Congrès cette année par le comité de Révision des Statuts et Règlements.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. DANIEL ROLLAND

- Ø Formation au Congrès
- Ø Grief en négociation
- Ø Arbitrages
 - Coupure de traitement
 - Annexe « C » - Coupure de paie
- Ø Rencontre des membres avec des limitations fonctionnelles permanentes
- Ø Intervention auprès du SST versus Certificat médical - Annexe « C » - Coupure salariale, sur la pression mise par des gestionnaires
- Ø Article 2 de l'Annexe « C » (congrés de maladie toujours fixés qui ne touchent pas à des « H »)
- Ø Comité d'Équipement
 - Dîners avec M. Michel Dumas
 - Communiqué sur la flotte automobile
- Ø Santé et sécurité
 - Console véhiculaire
 - Gym

Formation au Congrès

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que, pour le Congrès 2013, il se propose de donner une formation sur « quoi faire en cas d'accident du travail » et possiblement une formation sur le droit de refus.

Grief en négociation

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que les griefs sur la prime vestimentaire sont présentement au ralenti parce que l'employeur veut faire l'arrimage avec le projet pilote du conditionnement physique.

Arbitrages

o Coupure de traitement

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que, dans ce dossier, la CLP a donné raison au membre et a accordé la rechute, aggravation et récidive. Avec cette décision, la Sûreté du Québec a fait droit aux griefs. M. Rolland indique aux membres que ces deux griefs sont retirés du rôle de l'arbitrage ayant été réglés à l'avantage du membre.

o Annexe « C » - Coupure de paie

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que la prochaine date d'audition pour les griefs de coupure de paie sera le 28 mai prochain. M. Rolland indique que cette journée sera probablement la dernière, car on prévoit faire les plaidoiries le jour même.

Rencontre des membres avec des limitations fonctionnelles permanentes

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée qu'il communiquera avec le directeur du service de Santé et sécurité de la Sûreté du Québec afin que, pour toute communication faite auprès des membres en rapport avec l'établissement de limitations fonctionnelles permanentes, le directeur soit en copie conforme afin d'être informé de l'éventuel retour au travail.

Intervention auprès du SST versus Certificat médical - Annexe « C » - Coupure salariale, sur la pression mise par des gestionnaires

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que l'employeur a tenté d'intimider un membre en Abitibi en exigeant un certificat médical suite à une maladie parce qu'il considère notre membre comme étant un grand utilisateur. M. Rolland informe que l'Annexe « C », a aucun endroit, ne vient donner le droit à l'employeur d'exiger un certificat médical dans les situations qu'il invoque. Les articles 2.03 à 2.07 indiquent les

situations qui requièrent et ne requièrent pas de certificat. Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que l'employeur peut en vertu de 2.05, et ce, dans tous les cas, faire expertiser le membre en maladie.

Article 2 de l'Annexe « C » (congés de maladie toujours fixés qui ne touchent pas à des « H »)

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que l'employeur ne peut revendiquer un droit de gestion alors qu'il est clairement établi entre les parties dans l'Annexe « C » la procédure et les modalités de contrôle. M. Rolland indique que, si l'employeur persiste dans sa position, nous ferons les griefs qui s'imposent.

Comité d'Équipement

o Dîners avec M. Michel Dumas

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que, depuis le dernier Conseil de direction, il a eu deux dîners avec le directeur de l'Approvisionnement, M. Michel Dumas. Lors de la première rencontre, on informait M. Rolland que la Sûreté du Québec, suite aux pressions du Gouvernement pour couper plusieurs millions dans son budget d'opération, réduisait le budget des approvisionnements de l'ordre de deux millions de dollars.

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que la deuxième rencontre avait pour but de l'informer que le Gouvernement du Québec avait ordonné à tous ses ministères et organismes de suspendre toute acquisition de matériel jusqu'à nouvel ordre.

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée qu'il a entrepris une démarche avec M. Dumas afin de changer les spectres d'achat pour les véhicules de patrouille. M. Rolland indique que cette approche de sa part se veut une proposition de solution pour la problématique des véhicules Impala.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il a été avisé au début du mois de mars que, dorénavant, M. Ghyslain Gervais remplacerait M. Michel Dumas qui quitte pour la retraite.

o Communiqué sur la flotte automobile

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que le bulletin spécial sur le choix de la flotte automobile a été réalisé suite à des discussions sur le sujet avec M. Michel Dumas. M. Rolland indique aux membres de l'assemblée que les deux parties se sont entendues sur le contenu du bulletin.

Santé et sécurité

o Console véhiculaire

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que, le 5 février dernier, lors d'un comité de Coordination des comités de santé et sécurité, il a déposé les résultats du sondage sur la problématique des consoles de terminaux véhiculaires initié par l'APPQ. Nous avons eu au total 310 répondants. Parmi ceux-ci, 290 formulaires ont été retenus. Les résultats en bref indiquent que 75 % des répondants critiquent la nouvelle console. Les trois facteurs principaux soulevés causant un inconfort ou une problématique ergonomique sont les Impalas, le fait que l'utilisateur soit de 1,83 m et plus et le fait que l'utilisateur soit de 98 kilos et plus. Lorsque ces trois facteurs sont réunis, l'inconfort est encore plus grand.

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que le dossier a été soumis à M. Denis Rivest, nouveau directeur de l'Approvisionnement pour y donner suite. De notre côté, M. Rolland indique aux membres que, lors de la prochaine rencontre du comité de Coordination, il demandera au directeur du service de Santé de la Sûreté du Québec s'il reconnaît le risque dans ce dossier. M. Rolland indique que, si la réponse est négative, il judiciariserait le dossier.

o Gym

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que, lors des dernières discussions qu'il a eues avec M. Richard Laliberté, nous nous sommes entendus sur les points suivants :

- Que la Sûreté du Québec respectera le communiqué conjoint du 11 mars 2012.
- Que les vérifications et autorisations seront données par le gestionnaire de poste.
- Que, s'il n'y a pas de système de compilation des présences, un formulaire d'attestation signé par une personne responsable du centre ou du club sera accepté.
- Le formulaire sera établi conjointement pour être uniforme et sera un SAGIR.
- Les frais maximums remboursés par année civile sont de 250 \$.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que les conditions donnant droit à un remboursement sont les suivantes :

- Inscription au plus tôt le 1^{er} décembre 2012.
- Couvre les frais d'inscription de conditionnement physique.
- Les frais d'inscription à une session de formation ou d'entraînement aux arts martiaux.
- Frais d'inscription à une activité physique individuelle pouvant être validés par la présence du membre.
- Pas de sport d'équipe (ex. : hockey, baseball, soccer, etc.)
- Pas de dérogation ou de clause *opting out*.
- Projet uniforme provincialement.
- Pas de remboursement d'appareil de conditionnement physique à domicile.
- Pas de remboursement pour un article ou une pièce d'équipement.
- Couvre seulement le coût d'inscription ou d'adhésion.

Il est aussi entendu que, pour être éligible au remboursement, le membre demandeur devra démontrer les taux de présence suivants :

- Pour un centre de conditionnement physique : 40 fois par année civile.
- Pour autre activité : un taux de participation de 70 %.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que les activités suivantes sont reconnues par les parties, soit :

- Les clubs de vélo (qui font des sorties fixées).
- Le *spinning*.
- Les clubs de natation.
- Les arts martiaux.
- Les *cardio boxing* et autres activités cardiovasculaires.
- Les clubs de course à pied.
- Le *crossfit*.
- Les clubs de ski de fond.

M. Rolland indique que le comité continue à siéger tout au long du projet pilote et analysera les demandes et, au fur et à mesure que le projet évoluera, nous serons dans la possibilité d'ajouter d'autres activités à la liste déjà établie.

M. Rolland explique que le projet final devrait vous être communiqué sous peu.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. LUC FOURNIER

- Ø Formation au Congrès
- Ø Régime d'assurance collective
 - § Assurance-vie de base
 - § Assurance-vie facultative et maladies redoutées
 - § Caisse de sécurité et de bien-être
 - § Assurance-maladie
 - § Décisions du Conseil de direction
- Ø Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers consolidés
 - § Résultats financiers 2012
 - § Revenus
 - § Dépenses
 - § Frais du personnel
 - § Frais d'opération
 - § Frais d'administration
 - § Frais d'activités
- Ø Rapport sur le régime flexible et les fonds de l'APPQ
 - § Rendement annuel Fonds équilibré
 - § Rendement annuel Fonds de croissance
- Ø Prévisions budgétaires 2013
- Ø Acceptation de la liste des chèques de novembre et décembre 2012 et de janvier 2013
- Ø Fin de l'entente avec le bureau de M^e Castiglio
- Ø Contrat de service avec M^e Marco Gaggino
- Ø Contrat de service avec M^e André Fiset
- Ø Congrès 2014
- Ø Conseil de direction de septembre et Tournoi de golf APPQ
- Ø La Vigile versus Contrat et frais de téléphonie
- Ø Protection assurance juridique Belair versus Clause grand-père
- Ø Interprétation du régime médical concernant les traitements pour les membres qui souffrent de l'apnée du sommeil
- Ø Coupure de la prime 1,8 % rétroactivement sans aviser l'APPQ
- Ø Comité d'Investissement versus 3 changements
- Ø Modifications à la politique salariale de l'APPQ

Formation au Congrès

Une fois de plus, cette année la formation sera donnée en atelier lors du Congrès. Pour ce qui est du département des Finances, M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres de l'assemblée qu'un résumé du Règlement d'assurances sera présenté avec des réponses-clés pour chacune des questions les plus demandées.

Régime d'assurance collective

§ Assurance-vie de base

Résultats d'expérience pour 2012

Primes participantes (a. – b.)		1 985 273 \$
a. Primes payées	2 005 326 \$	
b. Frais de mise en commun	20 053 \$	
Sinistres imputés à l'expérience		2 005 326 \$
Décès 2012	2 291 500 \$	
Prestations engagées non rapportées	894 \$	
Montant en excédent de l'indice de perte	(287 068 \$)	
Frais de service, nets d'intérêt		<u>202 778 \$</u>
Surplus/(Déficit) (1 - 2 - 3)		(222 831 \$)

Renouvellement - Tarification

Document d'appel d'offres envoyé le 1^{er} mars et soumissions reçues le 13 mars

Principaux critères d'évaluation :

- Tarification proposée au 1^{er} juillet 2013

- Projection des coûts sur 6 ans
- Frais administratifs, incluant les frais d'excédent de perte
- Méthodologie de renouvellement
- Compétitivité des arrangements financiers (réserves, facteurs d'intérêt, etc.)

Classement des propositions :

1. La Capitale
2. Industrielle Alliance
3. Croix Bleue
4. Desjardins Sécurité financière (assureur actuel)
5. SSQ Groupe financier
6. Standard Life

§ Assurance-vie facultative et maladies redoutées

Résultats d'expérience de l'année 2012

Primes assurance-vie facultative : 1 092 345 \$

Primes maladies redoutées : 23 846 \$

Prestations de décès engagées (vie facultative) : 1 094 000 \$

Renouvellement - Tarification

Impact sur la cotisation par paie - cas type :

	Montant d'assurance (\$)	Âge	Sexe	Habitude de tabagisme
Membres	100 000	40 ans	Homme	Fumeur
Conjoint	50 000	38 ans	Femme	Non fumeur
Enfants	6 000	-	-	-
Cotisation par paie				
Pour le membre	5,91 \$ (6,92 \$ avant 1 ^{er} juillet 2013)			
Pour son conjoint	0,73 \$ (0,85 \$ avant 1 ^{er} juillet 2013)			
Pour les enfants à charge	0,19 \$ (0,22 \$ avant 1 ^{er} juillet 2013)			
Total	6,83 \$ (7,99 \$ avant 1 ^{er} juillet 2013)			

§ Caisse de sécurité et de bien-être

Résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012

Caisse

- Valeur actuarielle de l'actif :	45 059 900 \$
- Valeur escomptée des cotisations futures des membres actifs :	<u>13 449 700 \$</u>
	58 509 600 \$

Valeur des engagements

- Actifs :	17 277 200 \$
- Personnes à charge (conjoints et enfants) :	13 873 900 \$
- Retraités et veuves :	26 740 300 \$
	<u>57 891 400 \$</u>

Surplus **618 200\$**

§ Assurance-maladie

	Soins hospitaliers et médicaux (\$)	Soins dentaires (\$)	Total (\$)
Cotisations annuelles	17 411 800	3 902 700	21 314 500
Intérêts	76 700	17 200	93 900
Réclamations, variations des réserves, taxes et frais directs	(15 658 800)	(3 769 800)	(19 428 600)
Surplus (déficit) d'expérience			
– en \$	1 829 700	150 100	1 979 800
– en %	10,5	3,8	9,3

Conciliation du surplus d'expérience au 31 décembre 2012

	(\$)
Solde du surplus au 1 ^{er} janvier 2012	807 100
Surplus de l'année 2012	1 979 800
Virement fonds d'immobilisations	(142 900)
Surplus au 31 décembre 2012	2 644 000 *

* Une provision pour déficit anticipé de 150 000 \$ devrait être créée.

Modification à la tarification au 1^{er} juillet 2013

	Soins hospitaliers et médicaux (%)	Soins dentaires (%)
Augmentation pour inflation pour 12 mois (2012 à 2013)	7,5	6,0
Augmentation pour garantir les taux jusqu'au 01-07-2014 (six mois d'inflation)	4,0	3,1
Ajustement pour l'expérience 2012	(11,5)	(5,2)
Ajustement calculé/requis au taux de cotisation au 01-07-2013	0,0	3,9
Utilisation du surplus pour maintenir le taux de cotisation au 01-07-2013	s.o.	(3,9)*
Ajustement recommandé au taux de cotisation au 01-07-2013	0,0	0,0

Étude de comparaison des renouvellements en l'an 2013 (1) (2) - Moyennes historiques des 10, 5 et 3 dernières années

	Soins hospitaliers et médicaux			Soins dentaires		
	10 ans	5 ans	3 ans	10 ans	5 ans	3 ans
Marché	7,0 %	7,5 %	7,8 %	4,2 %	4,7 %	5,2 %
APPQ	4,1 %	4,2 %	1,5 %	4,2 %	4,4 %	1,6 %

(1) *Clients Aon Hewitt du Québec de grande taille.*

(2) *En supposant une augmentation de 0 % en maladie et 0 % en dentaire au 1^{er} juillet 2013.*

§ Décisions du Conseil de direction

- Assurance-vie de base, assurance-vie facultative et maladies redoutées

Procéder au changement d'assureur de Desjardins Sécurité financière à La Capitale.

- Caisse de sécurité et de bien-être

Acceptation de l'évaluation actuarielle
Maintien de la tarification de 0,330 \$/1 000 \$/mois

- Assurance-maladie

Gel des taux au 1^{er} juillet 2013

Augmentation de la réserve de contingence à son maximum de 15 % des primes annualisées (+ 21 112 \$)

Créer une provision pour déficit anticipé de 150 000 \$ pour les soins dentaires

Utilisation du surplus disponible de 2 622 900 \$:

Congé de cotisations des membres actifs et retraités pour 2 périodes de paie

2 périodes de paie x 825 000 \$ par période de paie = 1 650 000 \$

Probablement en fin d'année, selon les contraintes informatiques

Établissement d'une réserve spéciale (822 900 \$)

Mise à niveau de certaines clauses des règlements du régime d'assurance-maladie

Options de modification aux Règlements du régime d'assurance-maladie

Option de modifications aux Règlements du régime d'assurance-maladie

Frais	Clause actuelle	Clause envisagée	Impact sur l'ajustement de la cotisation
Acupuncteur, podiatre et naturopathe	40 \$ admissibles par visite, max 300 \$ / an / spécialité	45 \$ admissibles par visite, maximum combiné de 1 000 \$ / an (incluant radiographies par un spécialiste)	+2,5% Modif 1
Audiologiste et orthophoniste	Max 250 \$ / an pour l'ensemble des spécialités		
Chiropraticien	35 \$ admissibles par visite		
Orthothérapeute, physiothérapeute et massothérapeute	40 \$ admissibles par visite		
Ostéopathe	45 \$ admissibles par visite		
Radiographies	Maximum combiné 750 \$ par année civile 35 \$ par année civile pour l'ensemble des spécialités	50 \$ par année civile par spécialité	
Psychologue	Remboursement à 50 %, max. 500 \$ / an	80% ou 90 % selon l'option choisie, max 1 000 \$ / année civile	+0,7% Modif 2
Radiographies et analyses de laboratoire, échographies, scanners, anesthésiques et leur administration, oxygène et location de matériel qui sert à l'administrer, sang et plasma sanguin, transfusions de sang	Maximum de 500 \$ / année	Maximum de 750 \$ / année	+0,8% Modif 3
Optométriste et ophtalmologiste	35 \$ / 24 mois consécutifs	50 \$ / 24 mois consécutifs	+0,4% Modif 4

Révision des clauses en fonction des meilleures pratiques du marché afin de clarifier certains paramètres et mieux contrôler l'expérience du régime

Liste de médicaments de référence – Liste de l'AQPP (Article 7.02)

Dates d'entrée en vigueur des demandes (Article 8)

Remboursement des médicaments « tablettes » sous l'Option IV (Article 15.02)

Ajouter des honoraires d'ergothérapeutes (Article 15.05)

Encadrer et clarifier le remboursement des frais suivants (Article 15.05) :

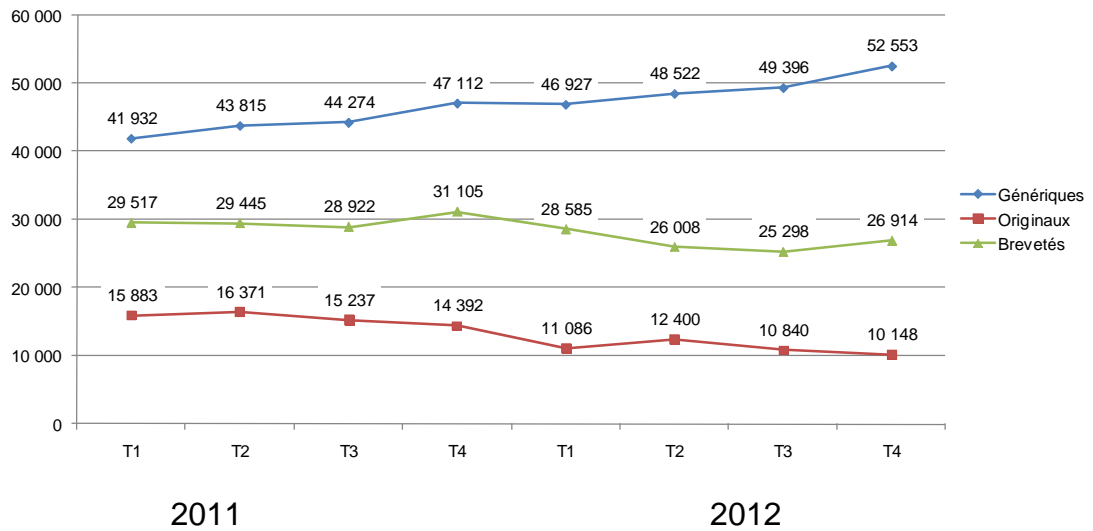
- Appareils thérapeutiques
- Fauteuils roulants et lits d'hôpitaux
- Chaussures orthopédiques

Aucun coût pour ce changement.

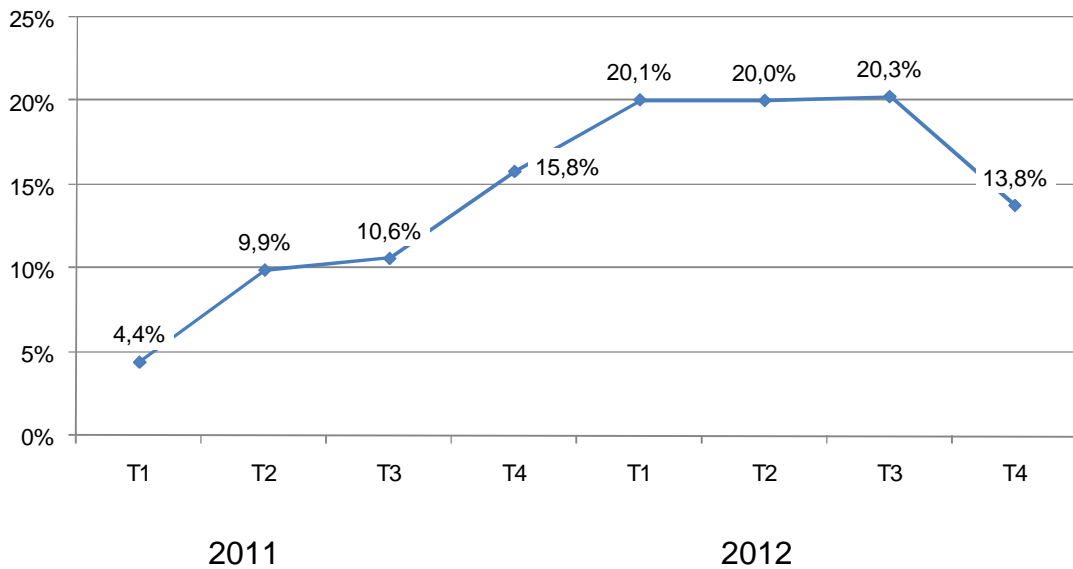
L'entrée en vigueur des nouvelles clauses est sujette à l'approbation par l'AMF.

Revue de l'évaluation des médicaments

Évolution de la distribution par type de médicament, par trimestre



Pourcentage des réclamants ayant remplacé un médicament original par son générique



Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers consolidés

§ Résultats financiers 2012

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, annonce aux membres de l'assemblée que nous avons terminé notre exercice financier avec un solde à la fin de l'exercice de 1 993 271 \$. Ainsi, les excédents des produits par rapport aux charges s'élèvent à (178 047) \$, après le virement de 238 327 \$, soit le 3 % des retraités pour les frais d'administration des assurances, prévu aux prévisions budgétaires 2012, le surplus à la fin de l'exercice s'élève à 60 280 \$.

§ Revenus

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, mentionne que les cotisations régulières ont été de 4 578 327 \$, alors que les intérêts se sont élevés à 58 238 \$; la subvention en santé et sécurité a été de 11 020 \$; la contribution à la formation syndicale est de 150 000 \$, la ristourne en publicité nous a rapporté 176 386 \$ et les commandites pour le Congrès se sont élevées à 29 000 \$; l'entente avec DSF pour le remboursement des frais d'administration en assurance-vie facultative a été de 22 942 \$ et les montants pour les promotions REER ont été de 30 000 \$; pour un grand total en revenus de 5 055 913 \$ en 2012.

§ Dépenses

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, souligne que nos dépenses totales pour l'année 2012 se chiffrent à 5 244 689 \$, soit en hausse de 110 100 \$ par rapport aux prévisions budgétaires. Par rapport à l'état de nos revenus, nous sommes en déficit de 188 776 \$. Comme le prévoient les conventions comptables, nous avons inclus un gain de 10 729 \$ sur un placement dans les fonds communs de placement.

§ Frais du personnel

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres du Conseil de direction que, à l'item salaire directeur SQ, un écart favorable de 59 599 \$ s'explique par l'année de l'élection qui paralyse l'ensemble des comités étant donné la tournée. Au niveau des « Charges sociales », un écart défavorable de 29 277 \$ existe entre

la réalisation et l'information budgétaire. Pour ce qui est des autres postes budgétaires, ils sont tous en surplus. Ainsi, la réalisation face au budget projeté a fini en surplus de 10 731 \$.

§ **Frais d'opération**

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, explique que nos dépenses d'opération affichent un écart défavorable de 34 829 \$. M. Fournier ajoute qu'il s'agit ici d'un petit écart enregistré à cet item si on le compare aux 10 dernières années. Il y a eu une très grande amélioration. Ce sont les items frais légaux ou les litiges, demandant une autre firme externe, à cause d'apparence de conflit, qui ont fait gonfler les coûts. En arbitrage, l'appel à une autre firme externe a eu le même effet. Ainsi, les coûts reliés au Congrès ont aussi augmenté. Cependant, les frais d'opération des comités ainsi que la négociation du contrat de travail ont généré certains surplus étant donné une gestion plus serrée. De plus, l'embauche à l'interne en octobre 2011 d'un actuaire nous a permis de stabiliser les dépenses d'actuaire.

§ **Frais d'administration**

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres de l'assemblée que nos dépenses d'administration ont connu un écart défavorable de 101 424 \$. Nous pouvons dire que les décisions du Congrès pour le comité de Recherche en SST et l'écriture du livre histoire 50 ans de l'APPQ ont fait bondir les coûts de 47 667 \$, en consultation et expertise. La décision de mettre fin à l'achat de serveur et de payer la fin de location de bail a amené un écart négatif de 27 004 \$.

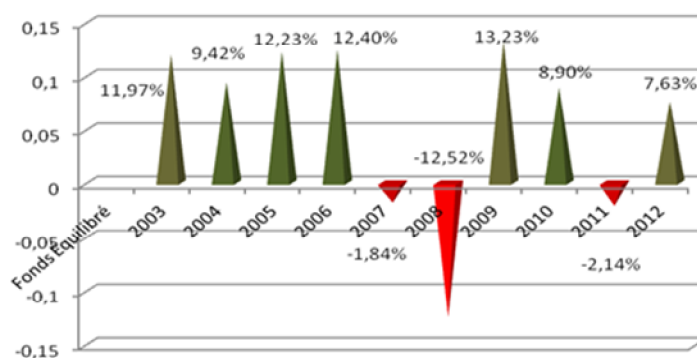
§ **Frais d'activités**

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, mentionne qu'on peut dire que dans l'ensemble nos budgets ont été respectés.

Rapport sur le régime flexible et les fonds de l'APPQ

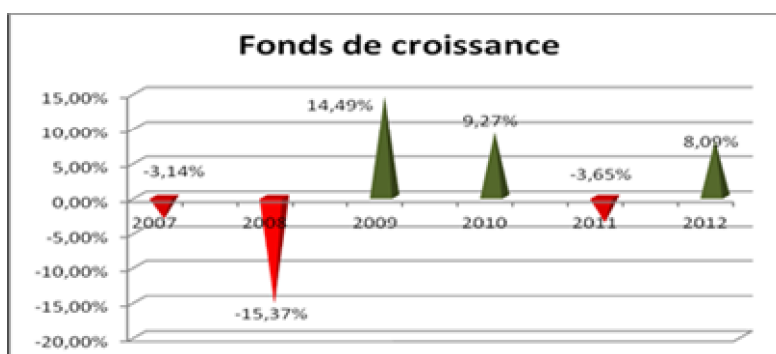
§ Rendement annuel Fonds équilibré

Le graphique suivant présente le rendement annuel du Fonds pour chacun des exercices présentés et fait ressortir la variation du rendement du Fonds d'un exercice à l'autre. De plus, il présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation positive ou négative, au dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre, d'un placement effectué le premier jour de chaque exercice.



§ Rendement annuel Fonds de croissance

Le graphique suivant présente le rendement annuel du Fonds pour chacun des exercices présentés et fait ressortir la variation du rendement du Fonds d'un exercice à l'autre. De plus, il présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation positive ou négative, au dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre, d'un placement effectué le premier jour de chaque exercice.



Prévisions budgétaires 2013

La présentation a été faite au Conseil de direction et les budgets ont été acceptés par ledit Conseil.

Acceptation de la liste des chèques de novembre et décembre 2012 et de janvier 2013

La liste des chèques et le rapport des membres du comité des Finances ont été présentés et acceptés par le Conseil de direction.

Fin de l'entente avec le bureau de M^e Castiglio

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres de l'assemblée que l'entente de service et d'honoraires avec la firme Castiglio n'a pas été renouvelée. Un résumé de la situation a été donné au Conseil de direction. La firme d'avocats est passée de 5 à 3 avocats, il y a eu décroissance dans leur cas et le volume était trop important pour laisser le tout entre les mains de 2 avocats d'expérience.

Contrat de service avec M^e Marco Gaggino

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, explique qu'il y a eu une entente de service entre cette firme et l'APPQ. M. Fournier ajoute qu'il s'agit d'une baisse de coûts de 16 % pour un avocat de plus de 10 ans de Barreau et de 23 % entre 5 et 10 ans de Barreau. Les membres du Conseil de direction ont eu une présentation de l'expérience de cet avocat, ce dernier est connu puisqu'il était sous contrat pour des dossiers complexes.

Contrat de service avec M^e André Fiset

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, mentionne que M^e Fiset était de la firme Castiglio et qu'il a quitté cette firme en février 2013. Étant donné son expertise en déontologie et en droit du travail et étant donné qu'il est maintenant à son propre compte, il a été décidé de signer un contrat de service avec lui; il s'agit ici de coût fixe, avec un nombre d'heures maximum garanti pour l'Association.

Congrès 2014

Le Congrès 2014 aura lieu à Saint-Sauveur. Deux soumissionnaires ont déposé un appel d'offres en ce sens, soit le Mont Sainte-Anne et le Manoir Saint-Sauveur. Le Conseil de direction a choisi d'aller à Saint-Sauveur.

Conseil de direction de septembre et Tournoi de golf APPQ

Le Tournoi de golf de l'APPQ aura lieu le 6 septembre dans la région de Papineauville. Le Conseil de direction aura lieu dans cette région les 4 et 5 septembre 2013.

La Vigile versus Contrat et frais de téléphonie

Dans un courriel adressé à M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, M. Jacques-Denis Simard a fait part de la situation financière en regard des coûts engendrés en service de psychologie avec la clientèle de la S.Q. qui présente des symptômes de dépression. Ces membres doivent être évalués par un professionnel psychologue spécialisé en comorbidité, dépressions et post-trauma. De plus, il faut prévoir pour la clientèle qui est admise en détresse et/ou dépression des rencontres de consultations avec un psychologue pour toute la durée du séjour soit 8 par séjour de 30 jours.

Coût de l'évaluation psychologique professionnelle avec rapport écrit décrivant le diagnostic et les moyens pour y faire face : 500 \$.

Coût des rencontres de consultations psychologiques 100 \$/heure.
8 heures/séjour = 800 \$.

Est-ce que la téléphonie pourrait être augmentée à 12 000 \$/année ou 1000 \$/mois?

Le Conseil de direction a décidé de s'en tenir à l'entente de service, où il est mentionné que ces coûts sont inclus; cependant, un comité a été formé afin d'évaluer les possibilités d'achat de l'immeuble La Vigile afin de s'assurer d'avoir des garanties sur nos investissements.

Protection assurance juridique Belair versus Clause grand-père

La question d'un directeur était la suivante : Est-il possible pour les gens qui ont acheté l'avenant de la protection juridique de maintenir celle-ci, sachant que cette protection vient directement lorsqu'on est assuré chez Belair?

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, a répondu qu'il en discutera avec les gens de Belair prochainement afin de tenter d'établir une clause grand-père.

Interprétation du régime médical concernant les traitements pour les membres qui souffrent de l'apnée du sommeil

La question d'un directeur sur l'appareil pour l'apnée du sommeil était la suivante : L'appareil fait par un dentiste pour l'apnée du sommeil doit-il relever du régime dentaire ou du régime de maladie? La réponse de M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, a été qu'il relève du régime d'assurance-maladie puisque l'apnée est une maladie; cependant, le guide tarifaire de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Québec établit le coût dudit appareil et ce guide nous indique le maximum de remboursement.

Coupure de la prime 1,8 % rétroactivement sans aviser l'APPQ

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, explique que le litige est aussi vieux que l'existence de la prime : la Sûreté du Québec fait des vérifications aux 6 mois pour ce qui est de l'éligibilité de la prime et ils corrigent rétroactivement, ce qui fait que 4 % des reçus d'impôt sont inexacts et retenus par le Trust Banque nationale car non valides. La Sûreté du Québec ignore les règles fiscales et les obligations du fiduciaire et rejette la faute sur le Trust alors qu'il s'agit de leur propre incompétence à gérer l'éligibilité de la prime par période de paie.

Comité d'Investissement versus 3 changements

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres du Conseil de direction qu'un avis de changement important comportant 3 éléments a été soumis à l'AMF. Le 1^{er} élément est le transfert du Trust Banque nationale au Banque nationale Trust et Industrielle Alliance, ce qui amène une économie de coûts importante. Le 2^e élément est relié à la vente d'UBS à Fierra Capital; en effet, il s'agit ici d'un avis de changement important. Enfin, le dernier est pour aviser du changement important au

comité d'Investissement où M. Charles Hopson est en remplacement de M. Alphonse Simard.

Modifications à la politique salariale de l'APPQ

Le sujet a été traité à huis clos et les avis de motion seront à l'intérieur du livre du Congrès.



Jocelyn Boucher
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/sl